

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 7 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Transformation du Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou MAGA par absorption de l'hôpital d'instruction des armées de Cotonou.

Cette décision s'explique par la volonté du Gouvernement de fusionner ces deux structures afin d'en optimiser les prestations au profit des usagers.

Il s'observe en effet que, de part et d'autre, certaines compétences et spécialités disponibles ne sont pas suffisamment utilisées, de même que les infrastructures ; ce qui est de nature à créer des préjudices aux patients.

La mise en commun des moyens va donc favoriser la mutualisation des ressources disponibles dans les deux structures, le renforcement des pôles de spécialités, une plus grande efficacité dans la prise en charge des urgences, une meilleure organisation s'agissant de l'approvisionnement en intrants et de l'acquisition des équipements, de même que la facilitation de la référence et de la contre référence ou la continuité des soins.

Le ministre de la Santé prendra les dispositions indiquées, en lien avec le ministre de l'Economie et des Finances, pour la mise en place des organes de gouvernance du nouveau Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou MAGA.

Au titre des autres mesures normatives, ont été par ailleurs adoptés les décrets portant approbation des statuts du Centre des Œuvres universitaires et sociales d'Abomey-Calavi et du Centre des Œuvres universitaires et sociales de Parakou.

II- Communications.

II-1. Missions de conduite d'opération et d'expertise hôtelière du projet de construction du complexe touristique Marina.

L'évaluation de ce projet en cours de réalisation a conclu à la nécessité de compléter son dispositif opérationnel par l'accompagnement d'une société spécialisée dans la conduite d'opération et l'expertise hôtelière. Celle-ci sera chargée, entre autres, de la coordination des différents segments, la gestion des limites des prestations, la revue de la programmation architecturale, la limitation du nombre des intervenants, le contrôle de l'exécution des travaux avec les maîtres d'œuvre pour l'architecture et la scénographie ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi des risques.

La société retenue à cette fin veillera, sous la responsabilité des ministères concernés, à la bonne exécution des missions à elle confiées.

II-2. Renforcement des mesures de protection civile contre les inondations de l'année 2022.

Les prévisions de l'Agence METEO BENIN alertent que la quantité de pluies attendues en 2022 est supérieure à la moyenne observée au cours des années écoulées et appelle la prise de mesures d'anticipation et/ou de gestion des catastrophes liées aux inondations qui pourraient découler notamment de la montée des eaux des fleuves Niger, Ouémé et Mono.

Tenant compte de cet avis, et au regard des sinistres et dégâts matériels déjà enregistrés, le Conseil a décidé de renforcer les capacités d'intervention de la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, pour une réponse rapide et efficace, le cas échéant.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, du 12 au 16 septembre 2022, de l'atelier international de partage de connaissances entre parties prenantes au programme global « Protection et réhabilitation des sols pour l'amélioration de la sécurité alimentaire » (ProSOL) ; et
- la célébration à Sèmè-Podji, le 27 octobre 2022, de la 25^{ème} édition de la Journée nationale de mobilisation pour la lutte contre les troubles dus à la carence en iode.

IV- Mesures individuelles.

Sur proposition des ministres, les nominations suivantes ont été prononcées :

✓ **Au ministère de la Santé**

Secrétaire exécutif du Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Epidémies (CNLS-TP)

Monsieur Bertin Somavo AFFEDJOU

Premier Secrétaire exécutif adjoint du CNLS-TP

Monsieur Félix AGBLA

Deuxième Secrétaire exécutif adjoint du CNLS-TP

Madame Anita Carolle WADAGNI

✓ **Au ministère des Enseignements Maternel et Primaire**

Secrétaire général adjoint du ministère

Monsieur Blaise Codjovi ACAKPO

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Borgia Gildas KOTEGNON

Directeur de l'Ecole normale d'instituteurs d'Allada

Monsieur Thomas SIMBOSSA TCHAO

Secrétaire général de la Commission nationale béninoise pour l'UNESCO

Madame Abossèdé Paulette OKPEICHA.

Fait à Cotonou, le 7 septembre 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.